



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 17 octobre 2008

Direction de l'Aménagement Communal et
du Développement Urbain

Références: **15690 / 59C**
Esch-sur-Alzette
Belval 02/01

Affaire suivie par Isabelle Ludwig

Annexes :

COMMISSARIAT DE DISTRICT

24 OCT. 2008

Luxembourg

Monsieur le Commissaire
de district à
Luxembourg


Monsieur le Commissaire de district,

Je vous prie de bien vouloir informer les autorités communales d'Esch-sur-Alzette que j'approuve sur la base des articles 13 et 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain la délibération du 11 juillet 2008 du conseil communal portant adoption du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Belval, au lieu-dit « Square mile », présenté par la société AGORA.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire de district, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire

Jean-Marie HALSDORF

 Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le *SH*
27 OCT. 2008